

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06

2023

68

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 26 octobre 2023
Convocation du : 19 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

ADMINISTRATION GENERALE : Dérogation à la fermeture dominicale des commerces de détails 2024

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Catherine Barcellino, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez
Sophie Gaguin a donné procuration à Valérie Berger
Harris Reneman a donné procuration à Annick Pantel

Absents :

Elodie Brelot, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Valérie Berger

Considérant la possibilité offerte à l'article L3132-26 du code de travail, qui précise pour les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, que ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Le rapporteur précise que la majorité des commerces de la commune souhaitent une ouverture sur 9 dimanches.

Il est proposé de retenir les 9 dimanches d'ouverture pour 2024, à savoir :

- 14 JANVIER
- 21 JANVIER
- 30 JUIN
- 24 NOVEMBRE
- 01 DECEMBRE
- 08 DECEMBRE
- 15 DECEMBRE
- 22 DECEMBRE
- 29 DECEMBRE

Le Conseil Municipal

Oùï les explications du rapporteur, A L'UNANIMITE

APPROUVE l'ouverture des commerces les 9 dimanches ci-dessus mentionnés

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'application de cette décision.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline Terrier
Le Maire,
Caroline TERRIER